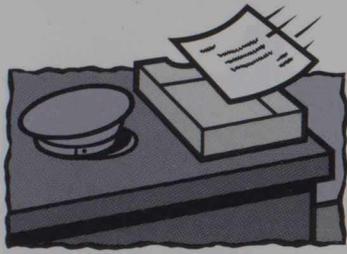


## CHRONIQUE DE LA DÉFENSE



### Sommet de l'OTAN à Rome

■ Lors du dernier Sommet de l'OTAN, tenu à Rome les 7 et 8 novembre derniers, les chefs d'État membres ont décrit dans un long communiqué le «nouveau concept stratégique» de l'Organisation. Constatant la rapidité des changements en Europe, ils ont évoqué en détail, la position unique de l'OTAN, «pont» de sécurité entre l'Europe et l'Amérique du Nord. «L'OTAN, ont-ils déclaré, incarne le lien transatlantique par lequel la sécurité de l'Amérique du Nord est en permanence liée à celle de l'Europe.» Cela dit, ils ont demandé la création d'un «réseau d'organismes interdépendants qui unirait les pays d'Europe et d'Amérique du Nord».

Cette réaffirmation du lien transatlantique indissoluble n'a pas empêché une certaine incertitude d'assombrir le Sommet quant aux entières conséquences d'une éventuelle expansion de la brigade mixte franco-germanique proposée par Bonn et Paris. À la mi-octobre, les présidents Mitterrand et Kohl avaient écrit à leurs homologues européens pour leur soumettre l'idée suivante : faire de la brigade mixte un corps d'unités multinationales placé sous le contrôle de l'Union ouest-européenne, ce dans le cadre d'un traité de la CE sur l'union politique. L'Union ouest-européenne, relique du début des années 1950, n'a joué qu'un rôle très mineur alors que la menace d'une attaque soviétique tissait des liens très étroits au sein de l'OTAN. Cependant, on considère aujourd'hui qu'elle pourrait former le noyau institutionnel d'un système de sécurité européen.

Le communiqué de Rome semblait approuver cette idée, puisqu'on y parle du «processus d'élaboration de l'identité européenne en matière de sécurité» et qu'on y reconnaît qu'avec une Europe plus forte, «les membres européens de l'Alliance assumeront une plus grande part de responsabilité dans la défense de leur continent». Plus officieuse-

ment, cependant, les États-Unis ne semblent pas certains des intentions de la France et de l'Allemagne. Le président Bush aurait déclaré : «Mes amis, si vous souhaitez à terme assumer votre propre défense, il faut nous le dire maintenant.»

### Les armes nucléaires en Europe orientale et occidentale

■ Le «nouveau concept stratégique» apporte peu de précision quant à la décision prise plus tôt de réorganiser les forces de l'OTAN en unités plus petites et plus mobiles en insistant davantage sur leurs modalités de renforcement. Cependant, après les mesures impressionnantes annoncées par le président Bush le 27 septembre et visant à retirer les armes nucléaires tactiques basées au sol et en mer, l'OTAN se devait, dans son communiqué de Rome, de traiter de la place des armes nucléaires dans sa stratégie. Elle a donc réaffirmé que les aéronaves pouvant être équipés d'armes nucléaires et d'armes conventionnelles, assistés au besoin par les forces navales, continueront de fournir à l'Europe une défense «préstratégique», et maintiendront ainsi le lien transatlantique avec les forces stratégiques nucléaires des États-Unis.

En outre, il a été question au Sommet de Rome des forces nucléaires soviétiques, l'OTAN se demandant avec une inquiétude croissante de qui elles relèvent. Peu après le coup d'État du mois d'août, M. Vladimir Lobov, le nouveau chef d'état major soviétique, a insisté sur le fait que les armes nucléaires tactiques étaient gardées sous stricte surveillance. Il a expliqué que les éléments clés de ces systèmes relevaient d'autorités distinctes dont l'accord était nécessaire pour armer les missiles. Selon des rapports américains, dans le cas des missiles *Scud*, des unités spéciales du KGB transportent les ogives dans des remorques séparées. Le KGB et l'armée dépendent de hiérarchies différentes, et tant l'une que l'autre doivent autoriser le tir du missile. Malgré ces assurances, les chefs d'État présents au Sommet de Rome ont clairement exprimé leur inquiétude au sujet des armes nucléaires soviétiques. Le premier ministre Mulroney aurait déclaré que les 30 000 armes nucléaires que

possède l'URSS sont placées sous une «surveillance très peu sûre». Malgré le désaccord de la France, les autres pays de l'OTAN – dont le Canada – ont fait savoir que toute aide future à l'URSS dépendrait de l'assurance que toutes les armes nucléaires sont placées sous la responsabilité d'une seule autorité qui applique des mesures de sécurité satisfaisantes.

### La politique de défense canadienne

■ Le 17 septembre, juste quatre ans après la promesse, formulée dans le Livre blanc de la défense de 1987, de renforcer considérablement l'armée canadienne, le ministre de la Défense, M. Marcel Masse, révélait le plan révisé tant attendu de la structure future des forces armées. Se gardant de préciser à quelles menaces éventuelles les forces canadiennes pourraient avoir à faire face à l'avenir, M. Masse a préféré rappeler que la confrontation Est-Ouest avait fait place à «une situation mal définie, assez incertaine pour ce qui est des menaces pouvant peser sur la sécurité et sur la paix mondiale.»

Si la déclaration comportait peu de surprises, certains problèmes clés semblaient cependant avoir été résolus. En premier lieu, les bases canadiennes de Baden-Soellingen et de Lahr, dans le Sud de l'Allemagne, seront fermées en 1994 et 1995 respectivement. Le Canada conservera une force opérationnelle de 1 100 militaires en Europe, son affectation et sa nature restant à définir. En outre, Ottawa continuera de fournir, suivant ses engagements, un groupe bataillon à la Force combinée de l'OTAN, et maintiendra une brigade et deux escadrons de *CF-18* à la disposition de l'Alliance, dans l'éventualité d'une crise en Europe, mais «capable aussi d'intervenir n'importe où dans le monde».

Par ailleurs, il ressort de la déclaration de M. Masse que la marine canadienne concentrera ses activités plus généralement dans les eaux côtières nationales, accordant une place moindre à la protection des lignes de communication maritimes vers l'Europe. Au lieu d'un troisième groupe de six frégates de patrouille canadiennes, on pense acheter à long terme six corvettes de patrouille rapides et douze bâtiments de patrouille côtière qui seront affectés à la Réserve navale

et pourront servir dans la lutte contre les mines. Apparemment, le programme de remplacement des sous-marins survit tout juste à l'examen, puisque le ministre a promis l'acquisition d'au plus «trois sous-marins à propulsion classique, sur les six envisagés».

Contrairement au Livre blanc de 1987, l'examen ne précise aucune échéance pour la compression et la réorientation des forces armées. Cependant, le ministre, conscient de la réalité du déficit, a fait savoir que, «durant les toutes prochaines années», les augmentations du budget de la défense, s'il y en a, ne seraient qu'à peine supérieures au taux de l'inflation. Dans cette situation, c'est dans le pourcentage du budget alloué aux achats de nouveaux équipements que l'armée trouvera les moyens de préserver son efficacité. Dans l'examen, on promet de faire passer ce pourcentage de 22 à 26 p. 100 en quatre ans, en visant à terme les 30 p. 100. Outre réduire l'ensemble des effectifs militaires de 84 000 à 76 000 personnes, le ministre a aussi évoqué dans sa déclaration le souci «d'éliminer immédiatement des infrastructures inutiles» [c.-à-d. des bases], mais en s'empressant de reconnaître que «la réalité socio-économique s'oppose à cette perspective». Des propositions de fermetures de bases sont à l'étude. [Pour plus de précisions sur le sujet, voir page 5.]

Entre autres nombreuses références qui donnent à penser qu'à l'avenir, les forces seront essentiellement structurées pour la surveillance et la patrouille dans les limites du territoire canadien, on promet également une capacité de surveillance accrue dans l'Arctique. Début novembre, les difficultés et les responsabilités de l'armée canadienne dans cette région ont été tristement illustrées par l'accident d'un avion de ravitaillement qui s'est écrasé en phase d'approche de la base militaire d'Alert. Sans rien enlever aux efforts ni au courage des équipes de secours, il semble évident que les ressources nécessaires pour réagir rapidement en cas d'accidents militaires ou civils, aériens ou maritimes dans le Grand Nord ne sont pas en place. □

— DAVID COX